

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Yves VERGNAUD.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 4
Avis aux arbitres.....	p. 6
Avis aux éducateurs.....	p. 7
PV Commission Surveillance Opé E ...	p. 8
PV Comité de Direction.....	p. 9
PV Commission Sportive.....	p. 21
PV Commission Litiges et Contentieux p.	28
PV Commission Litiges et Contentieux p.	38
PV Commission Jeunes.....	p. 44
PV Commission Arbitrage.....	p. 48
PV Commission du Respect.....	p. 54
Informations diverses.....	p. 56

AGENDA DE LA SEMAINE

Mardi 21 mai
Commission d'Appel
Commission Sportive
Réunion GJ et ententes à Brion

Mercredi 22 / jeudi 23 mai :
Formation éducateurs CREPS
(certification)

Jeudi 23 mai
Commission de Discipline
Commission des Jeunes
Réunion GJ et ententes à Cenon sur
Vienne

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU DISTRICT

Les Assemblées Générales Élective, Extraordinaire, Ordinaire se dérouleront le :

VENDREDI 31 MAI 2024

**SALLE DES FÊTES, RUE DE L'AUGERIE
86480 ROULLÉ**

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



LE DISTRICT RECRUTE !

Afin de préparer la prochaine mandature, le District recrute des bénévoles !

Lien pour candidater page 5

RÉUNION GJ ET ENTENTES

Deux réunions sont programmées au mois de mai afin d'échanger sur les groupements de jeunes et les ententes.

Plus d'informations page 4



PARTENAIRE

OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

EXCLUSIVITÉ



PAIRE DE BUTS PLIABLES FLEXI'GOAL 4 X 1.5 M

la paire
~~399 € TTC~~
219 €⁹⁹ TTC **-44%**

064440FF1 - blanc/rouge
064440FF2 - bleu/rouge

soit **109,99 €^{TTC} le but**
vendu uniquement à la paire



EXISTE AUSSI EN
BLANC



Ses + :

- **Montage en 2 minutes**
avec filet intégré, repères visuels et notice complète.
- **Auto-lesté** : garantit une stabilité totale une fois positionné. Conforme à la norme française EN16664.
- **Transport et rangement pratique** : pliage simple et rapide, taille rangée dans son sac de 130 cm x 28 cm, adaptable à tous les espaces.
- **S'adapte à tous les terrains** : même en salle grâce à ses patins antidérapants.
- Construction en fibres de verre qui offre une **durabilité exceptionnelle** : but testé en laboratoire.
- **En cas de besoin SAV**, remplacez simplement le filet et/ou les tiges sans acquérir un nouveau but complet.

INTERSPORT vous accompagne pour tous vos besoins en équipements sportifs.

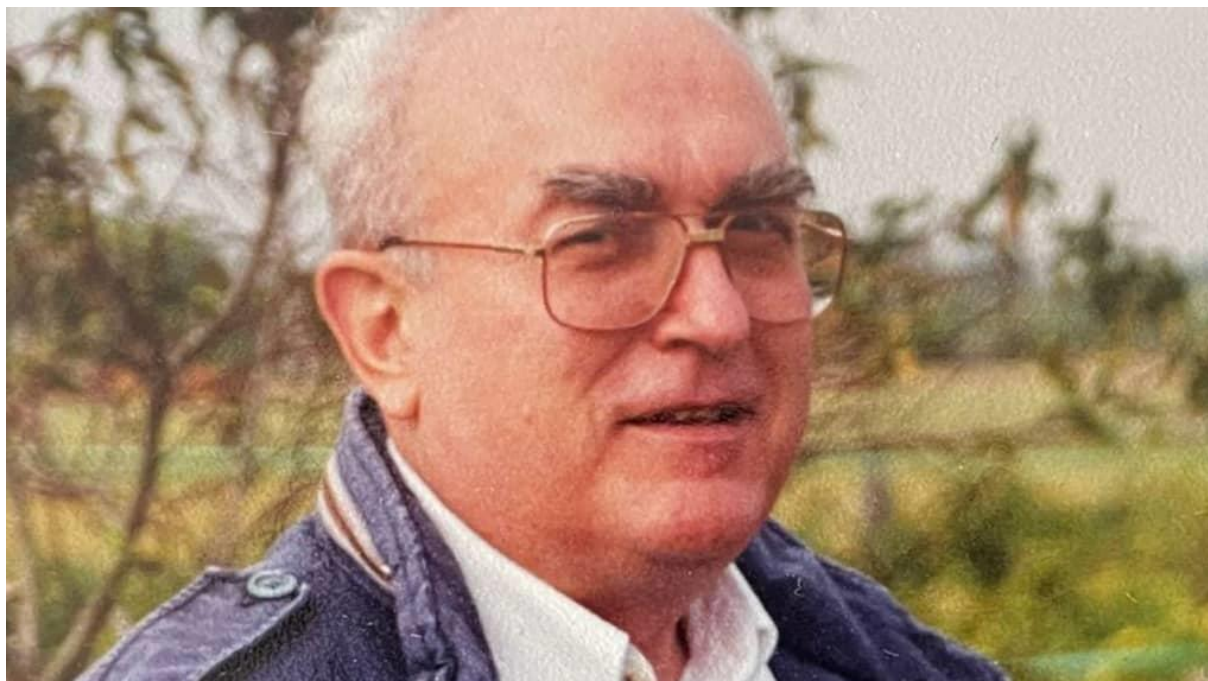
INTERSPORT
CLUBS & COLLECTIVITÉS

La Paire de buts pliables FLEXI'GOAL - FFF Taille 4x1,5m - Couleur Bleu/rouge - Réf. 064440FF2 - Couleur blanc/rouge - Réf. 064440FF1 - Prix de la paire TTC sans remise: 399,80€. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises. Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer. Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Consultez nos CGV sur www.intersport-clubs.fr. Hors contrat club et ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.



DISPARITION DE M. VERGNAUD YVES

HOMMAGE A YVES VERGNAUD



C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Yves VERGNAUD, un homme d'une grande humilité et d'un dévouement sans faille pour le football urbain puis rural. Yves a été vice-Président du District de l'Essonne et son héritage restera gravé dans nos mémoires.

En tant que Maire et Président du club de SILLARS, il a laissé une empreinte indélébile sur le paysage footballistique local. Sa contribution à la Commission de l'Éthique et de la Prévention du District de la Vienne de Football témoigne de son engagement envers les valeurs éthiques et morales du sport.

Sa présence bienveillante et son engagement sans faille ont illuminé notre chemin, nous incitant à être meilleurs chaque jour. À travers ses actions et son dévouement, Yves a incarné des valeurs d'intégrité, et de générosité, qui continueront de nous guider longtemps après son départ. Nous gardons dans nos cœurs les souvenirs précieux des moments partagés et nous nous engageons à perpétuer son héritage en poursuivant les idéaux auxquels il croyait si profondément.

En ces moments difficiles, nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à tous ceux dont la vie a été touchée par sa gentillesse et son dévouement. Yves VERGNAUD restera à jamais dans nos cœurs comme un véritable exemple de passion et de dévouement pour le football rural.

Le Président du District,
Stéphane BASQ



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- Journée Nationale des Débutants : **samedi 18 mai** à Naintré
- Assemblée Générale électorale : **vendredi 31 mai** à Rouillé
- Finales Jeunes : **samedi 1^{er} juin** à Buxerolles
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)
- Finales Séniors : **samedi 29 juin** à Châtelleraut

RÉUNIONS SUR LES GROUPEMENTS DE JEUNES ET LES ENTENTES

Le District de la Vienne de Football organise deux réunions à destination des clubs afin d'échanger sur les groupements de jeunes et les ententes. Ces réunions auront lieu :

- **Le mardi 21 mai à 19h à la salle des fêtes de Brion**
- **Le jeudi 23 mai à 19h au club house de Cenon sur Vienne**

L'ordre du jour de la réunion :

- Quelques chiffres clefs sur les licenciés jeunes, groupements, ententes
- Aspects réglementaires concernant les groupements de jeunes et les ententes,
- Cadre souhaité par la Commission des Jeunes
- Témoignages
- Questions diverses

La présence des clubs à la réunion est **importante**. Réponse sur la participation par retour de mail (mail transmis le 15/05).

RÉUNION DES STRUCTURES FÉMININES

Le Samedi 8 juin à 10h à Thénézay
A la salle « Pierre Rondier » (centre bourg)
(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

Ordre du jour :

- Bilan de la saison écoulée
- Prévision pour la saison 2024/2025
- Informations diverses
- Questions diverses

Nous vous remercions de confirmer votre présence en remplissant le formulaire reçu par mail le 17/05.

Après la réunion, un repas est prévu au restaurant, pour la somme de 15€.
Le règlement sera prélevé directement sur le compte-club.
S'en suivra dans l'après-midi les finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11.

TIRAGES DES ¼ DE FINALE DE COUPE EN PRÉSENTIEL

Les tirages des ¼ de finale de coupe (Séniors) auront lieu, en présentiel, le :

Mardi 4 juin 2024
Au District de la Vienne de Football

Les clubs qualifiés pour les ¼ de finale seront conviés afin de participer au tirage.

Plus d'informations à venir...



PLACES MATCHS JO – Samedi 27 Juillet 2024 - NANTES

Le Département de la Vienne offre 50 places pour les licenciés du District de la Vienne pour un match de football des Jeux Olympiques **le samedi 27 juillet 2024 à la Beaujoire (Nantes)**.

A cette occasion une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée, le District prenant en charge le reste à payer.

En cas de désistement après l'inscription, les billets étant nominatifs, un prélèvement de 60 € (totalité des frais) sera effectué sur le compte du club.

Si le nombre de demandes excède le nombre de places, des critères seront appliqués (nombre d'années de licence, nombre de demande par club,...).

Nous vous invitons à nous transmettre par mail les coordonnées du licencié.

LE DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL RECRUTE DES BÉNÉVOLES !

Licencié(e) dans un club du District de la Vienne, passionné par le football, vous souhaitez mettre vos compétences au service de notre instance active. Alors devenez bénévole au sein du District !

Un appel à candidature est lancé pour devenir bénévole au sein du District. Si vous êtes intéressé(e), pour intégrer l'une de nos commissions, en fonction de vos compétences et de vos disponibilités, nous vous invitons à remplir un questionnaire (lien ci-dessous). Nous vous répondrons dans les meilleurs délais après avoir étudié les candidatures.

Questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScvzHDBNKFJ3dZZcwlkawo6pJA-QsnBr-celjR_fAx7rjh1nQ/viewform

CDOS – PROCHAINES FORMATIONS

Soirées thématiques pour échanger avec des spécialistes le temps d'une soirée (gratuit) :

- **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles**, jeudi 23 mai 2024

[Soirée thématique : Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles - CDOS 86](#)

Formation PSC1, formation certifiante sur une journée (60€), jeudi 6 juin 2024

[Formation PSC1 - 6 juin 2024 - CDOS 86](#)

Formation professionnelle pour développer ses compétences (payant) :

- **Préparation mentale**, jeudi 17 juin 2024

[La préparation mentale - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](#)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

OFFRE INTERSPORT 2024

En partenariat avec **NIKE** (équipementier officiel), Intersport a le plaisir de vous annoncer que les nouveaux coloris de maillots destinés à l'arbitrage sont arrivés !

Tous les éléments vous ont été transmis par mail, ainsi que des produits complémentaires. N'hésitez pas à revenir vers eux pour plus de renseignements.

Afin de bénéficier de la remise, la facturation se fera uniquement au nom du club auquel vous êtes affiliés.

Le retrait des produits peut se faire quand à lui au magasin de Chasseneuil-du-Poitou sur rdv, du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de la cellule clubs (9h30-12h30 / 14h-18h00).

Possibilité de faire passer les produits dans les magasins de Poitiers, Châtelleraut ou Saint-Benoît.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – AG du 31/05/24

Réunion du lundi 13 mai 2024
Procès-verbal n° 1

Présents : Mmes PAIN Christine et TURBEAU Valérie, MM. CHARBONNIER Jean-Pierre et GALLAIS Raymond

Excusé : M. NOGHEROT Jean-Claude.

Assiste : Mme URANGA Adeline, directrice administrative

La commission procède à l'élection de son président et de son secrétaire :

Président : CHARBONNIER Jean-Pierre

Secrétaire : GALLAIS Raymond

Après avoir pris connaissance des documents fournis par le secrétariat (« Guide pratique des Elections 2024 »), et de l'article 13.2.1 des statuts du District de la Vienne de Football, la commission procède à l'examen de la liste déposée par M. Stéphane BASQ (courriel du 15/04/2024).

La Commission, après avoir vérifié chacune des candidatures reçues,

- Sur la forme, déclare la recevabilité,
- Sur le fond, constate que les conditions d'éligibilité auxquelles chaque candidat est soumis sont bien respectées

Elle valide la candidature de la liste.

Le Président,

CHARBONNIER Jean-Pierre

Le Secrétaire,

GALLAIS Raymond



COMITÉ DE DIRECTION

PV N°7

Consultation électronique du lundi 19 février 2024

Présidence : M. Stéphane BASQ

Membres : Mmes Béatrice MATHIEU et Sylvie TESSEREAU,

MM. Jean Michel APERCE - Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD – Daniel GUERIN - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET – Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

Personnes ayant répondu à la consultation électronique

Mmes Béatrice MATHIEU et Sylvie TESSEREAU,

MM. Jean Michel APERCE - Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD – Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Paul PEYNET – Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

ORGANISATION FINALES DEPARTEMENTALES FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Les membres du Comité de Direction ayant répondu à la consultation électronique se prononcent à l'unanimité pour l'organisation des finales départementales du Festival Foot U13 Pitch à Vouillé.

Réunion du 19 mars 2024

Présidence : M. Stéphane BASQ

Membres : Mmes Béatrice MATHIEU (en partie) et Sylvie TESSEREAU,

MM. Jean Michel APERCE - Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAUULT - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD (en partie) - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY

Excusés : M. Laurent ROHARD

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Absent : M. Daniel GUERIN

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

CIVILITÉS

Félicitations

Le Comité de Direction présente ses sincères félicitations :

- à Jean-Paul PEYNET pour l'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



- Les clubs du :
- SO Châtelleraut pour la qualification de l'équipe U13 Féminines à la finale régionale du Challenge Fétis Lahitte,
 - GJVVM Chauvigny et Stade Poitevin pour la qualification de leurs équipes 11 Masculines à la finale régionale du Challenge Fétis Lahitte.

Les finales régionales se dérouleront le samedi 13 avril 2024 à Chasseneuil-sur-Bonnieure (Charente).

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à :

- aux clubs de Cissé, Vouzailles et à la famille de Simon BO, animateur et dirigeant, suite au décès de sa maman,

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

➤ **Incivilités lors des rencontres de championnat Séniors et Jeunes**

Dans son intervention en introduction, le Président souligne la gravité des violences sur les terrains depuis la reprise en janvier faisant état de 8 faits graves dont 4 arbitres agressés verbalement ou physiquement. Il est demandé à la Commission de discipline la plus grande sévérité à l'encontre des auteurs de ces actes. Il rappelle que l'intervention seule du District ne pourrait pas permettre d'éradiquer cette violence.

Des démarches ont été entreprises, notamment l'envoi de courriers au Préfet de la Vienne et au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Poitiers, qui ont conduit à l'organisation de réunions de travail avec la police le jeudi 7 mars 2024 et la gendarmerie (rendez-vous planifié le 8 avril 2024) ainsi qu'à la préparation de deux conventions visant à mieux protéger les arbitres et tous les autres licenciés (éducateurs – joueurs – dirigeants...). En effet, une approche holistique impliquant l'Etat, les forces de l'ordre et le Parquet (un rendez-vous avec le Procureur est fixé le lundi 25 mars 2024) est nécessaire pour éradiquer cette violence. Le District ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face à cette violence sur les terrains qui sont souvent le reflet des tensions et des comportements violents présents dans la société. Le Président insiste sur la nécessité d'agir avec la plus grande fermeté que celle-ci soit la règle dans ces situations.

Le Président exprime également sa satisfaction quant aux actions entreprises par certains clubs, qui ont pris la décision d'exclure les joueurs perturbateurs, ainsi que pour les initiatives visant à promouvoir le respect sur les terrains. Ces actions positives sont un pas dans la bonne direction pour instaurer un climat sain et respectueux dans le football viennois. Le Président remercie les clubs pour leur soutien, soulignant son importance cruciale. Il a fait remarquer que sans l'implication et la collaboration des clubs, il ne serait pas possible d'éradiquer cette violence sur les terrains de football.

Pour terminer, le Président et le Comité directeur expriment leur soutien inconditionnel au corps arbitral, soulignant son rôle crucial pour assurer la neutralité des rencontres. Le Président confirme que le Comité directeur défendra fermement le corps arbitral face à toute violence ou d'agression, reconnaissant ainsi l'importance de garantir un environnement sécurisé et respectueux pour les arbitres sur les terrains de football. La Commission du Respect continuera ses actions de prévention. Des réunions pourraient être organisées en présence de l'entraîneur, du capitaine, du président du club et de l'arbitre dans le but de sensibiliser aux actes de violence et d'aider à mieux cerner les licenciés consommant des produits psychoactifs. Ces initiatives viseront à promouvoir un comportement respectueux et à fournir un soutien aux membres du club pour identifier les licenciés à risque et traiter les problèmes liés à la consommation de substances illicites.

Les membres du Comité souhaitent que les dossiers soient traités avec une plus grande sévérité.

Enfin suite aux différents rendez-vous avec le Procureur, La Gendarmerie et la Police, le Président adressera un communiqué à tous les clubs courant avril.



INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

➤ Effectifs au 18/03/2024

COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2022 2023 au 18/03/23	2023 2024 au 18/03/24	Evolution en nombre	Evolution en %
Libre / Sénior	5 079	5 039	-40	-0,8
Libre / U19-U18	675	751	76	11,3
Libre / U17-U16	781	908	127	16,3
Libre / U15-U14	1 032	1 058	26	2,5
Libre / U13-U12	1 122	1 273	151	13,5
Libre / Foot Animation	3 007	3 340	333	11,1
Libre / Sénior F	622	624	2	0,3
Libre / U18F-U17F-U16F	237	271	34	14,3
Libre / U15F-U14F	248	271	23	9,3
Libre / U13F-U12F	189	207	18	9,5
Libre / Foot Animation F	333	347	14	4,2
Futsal	78	106	28	35,9
Foot Loisir	378	378	0	0,0
PRATIQUANTS	13 781	14 573	792	5,7
Dirigeants	2 061	2 219	158	7,7
Dirigeantes	458	488	30	6,6
Educateur Fédéral / Animateur	329	313	-16	-4,9
Entraîneur / Moniteur	101	119	18	17,8
Arbitres	207	203	-4	-1,9
Volontaires	12	9	-3	-25,0
Ayant Droit	24	22	-2	-8,3
TOTAUX	16 973	17 946	973	5,7



En date du 18 mars 2024, le District recense 17 946 licenciés (16973 au 18/04/2023) soit 973 licenciés supplémentaires à la même date.

Le District enregistre une baisse de licenciés dans les quatre catégories suivantes : Sénior G (-40) et Educateur Fédéral / Animateur (-16).

➤ **Classement intermédiaire du Challenge Respect et Prévention**

Départemental 1 => Montamisé

Départemental 2 => Sèvres Anxaumont

Départemental 3 => Oyré Dangé

Départemental 4 => St Rémy sur Creuse (remise des récompenses le dimanche 24 mars 2024) et Châtelleraut Portugais 3

➤ **Composition des commissions**

Didier Daniel a informé le District de son arrêt au sein de la commission sportive.

➤ **Label Séniors LFNA**

Parmi les 23 clubs qui ont déposé un dossier Label Séniors LFNA :

- 2 ne peuvent pas prétendre au niveau supérieur (Jardres et Smarves Iteuil),
- 5 clubs sont à visiter,
- 16 clubs ont été visité, dont 4 ayant candidaté au Label séniors LFNA + Labels Fédéraux.

➤ **Médailles Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine – Promotion 2024**

- Médailles d'Or : Serge BERTHAU (Lavoux Liniers) et Valérie BRANCHEREAU (Queaux Moussac),
- Médailles de Vermeil : Stéphanie BROUARD (Champigny le Rochereau), Francis CHEDOZEAU (Oyré Dangé), Alain CLERGEAU (Nord Vienne) et Patrice HERAULT (Coussay les Bois),
- Médailles d'Argent : Jean-Claude BARRAULT (Chauvigny), Eric BRECHET (A.S.M.), Christian BOUE (Vicq sur Gartempe), Elodie MERLIERE (Smarves Iteuil), Christine MOUILLE (Availles Limouzine) et Bernard REBIC (Nalliers).

➤ **Journée Nationale des Bénévoles des 23 et 24 mars 2024 à Lyon**

7 représentants de clubs participeront à la Journée Nationale des Bénévoles des 23 et 24 mars 2024 à Lyon :

Eddy ALCOBENDAS (Antran), Valérie BRANCHEREAU (Queaux Moussac), Pascal DAUGER (Brion St Secondin), Julien LACROIX (Vallée du Salleron), Francis NIBAUDEAU (Montmorillon), Christophe NORGUET (Vendelogne) et Pascal TRESORIER (Naintré) accompagnés d'Éric MAIOROFF.

Ils assisteront également au match amical France - Allemagne.

➤ **Jeux Olympiques 2024**

Le Conseil Départemental propose 50 places pour un match de football masculins le samedi 27 juillet 2024 au stade de la Beaujoire à Nantes.

Un appel à candidature sera transmis aux clubs.



ELECTION ET ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

L'assemblée générale extraordinaire, électorale et ordinaire aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à la salle des Fêtes de Rouillé.

L'appel à candidature a été publié sur le site internet du District et le Vienne Hebdo n°588 du vendredi 15 mars 2024 et est ouvert du lundi 25 mars au mardi 30 avril 2024.

POINT SUR LES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

➤ **Compte rendu du groupe de travail sur les compétitions Jeunes**

Adeline URANGA présente aux membres du Comité la réforme des compétitions de Jeunes (U13 – U15 - U17) issue du groupe de travail avec les clubs. Cette réforme a également été abordée lors de la réunion des clubs de jeunes le lundi 11 mars 2024. La proposition est acceptée à l'unanimité des clubs présents avec une demande de modification sur deux points présentés.

➤ **Compétitions Jeunes**

- Une seule journée reportée pour les challenges U17/U18 et U15 au samedi 30 mars 2024,
- La journée U11 est reportée le 30 mars 2024 sauf si les deux clubs sont d'accord pour jouer en semaine,
- Les finales Jeunes auront lieu le samedi 1^{er} juin 2024 à Buxerolles

➤ **Finales Départementales Festival Foot U13 Pitch du samedi 6 avril 2024 à Vouillé**

Le Comité de Direction valide la participation à 24 équipes à ces finales : 16 équipes garçons et 8 équipes filles.

➤ **Compétitions Séniors**

- Compte tenu des nombreux reports, la commission donnera la priorité au championnat,
- Concernant les coupes départementales, la Coupe Louis David est au 4^{ème} tour et la Coupe Joliet Rousseau au 2^{ème} tour,
- Les clubs ayant des matchs en retard devront peut-être jouer en semaine.



MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON 2023/2024

➤ Dates de fin de saison 2023/2024

- Trophées des champions : Les membres du Comité se prononcent à l'unanimité pour l'annulation.
- Les finales de coupes départementales : compte tenu du calendrier chargé (intempéries), la priorité est donnée au championnat. Les finales de coupe se joueront donc le samedi 22 ou le samedi 29 juin 2024 à Châtelleraut (voir avec le club s'il est toujours d'accord).
- Les finales Jeunes : compte tenu du calendrier chargé (championnat + passage de la flamme olympique), les finales sont décalées au samedi 1^{er} juin 2024, dans un lieu à définir.
- Journée Nationale des Débutants du samedi 18 mai 2024 : Le District n'ayant pas eu de retour sur l'appel à candidature et compte tenu du besoin de 3 terrains à 11 minimum, la proposition sera faite au club de Naintré, qui avait candidaté pour les finales Jeunes.
- Il est envisagé une manifestation Loisirs à l'Ilot au Tison le samedi 31 août 2024 afin de faire découvrir la pratique du football au plus grand nombre et de façon ludique, sous forma d'ateliers.

TOUR DES COMMISSIONS

➤ Commission Technique

- Une formation gardien de but Jeunes se déroulera à St Benoît les 23 et 25 avril 2024,
- La commission a le projet d'organiser mensuellement une détection de gardien de but chez les jeunes.

➤ Commission de Promotion de l'Arbitrage

La CDPA propose au comité de direction une liste d'observateurs conseils (liste ci-après) afin de valider le cursus de fin de formation terrain des arbitres stagiaires, avant la convocation à la séance de formation bilan et nomination au titre d'arbitre de District :

Sébastien AUBINEAU, Alice AUBOURG, Paul BENITO, Léo BEULET, Christopher DUPUIS, Loïc EPAIN, Florent FAVARD, Anthony GALLAS, Patrick GALLOT, Laurent GERMANAUD, Julien GRELLIER, Gilles GROLLEAU, Jonathan MAINGUENEAU, Alexandre MARTEAU, Jordan MORISSON, Clément PARILLAUD, Alexandre PINARD et Patrick RIVIERE.

Les membres du Comité valident à l'unanimité la liste des observateurs conseils.



ACTIVITES REALISEES

Samedi 18 au dimanche 18 novembre 2023

➤ **Formation Initiale Arbitre à Cerizay (79)**

2 présents : Séfiane BOUTERFAS et Slimane IBRIR (Ozon)

Mardi 23 janvier 2024

➤ **Formation arbitre de club au District de la Vienne de Football**

6 présents : Clément BOIREAU, Hervé GABARD et Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Romain DURIVAULT (Migné Auxances), Marvin KIFIYA BIKAMA (Neuville), Jean-François SEGUIN (Buxeuil).

Encadrement : Clément PARILLAUD et Patrick RIVIERE

Mercredi 24 janvier 2024

➤ **Stage détection U13 Filles à Sèvres-Anxaumont**

30 présentes

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Jacques DANTAN, Patrick ECALLE, Tony RICHARD (CTD DAP),

Remerciements au club de Sèvres-Anxaumont pour l'accueil et le prêt des installations

Mercredi 31 janvier 2024

➤ **Stage détection U13 Garçons à Biard**

31 présents

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul BLOT, Jacques DANTAN, Patrick ECALLE, Tony RICHARD (CTD DAP),

➤ **Stage détection U14 Filles à Biard**

13 présentes sur 16 convoquées – 2 absentes excusées et 1 absente non excusée

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Laurine BRUYERE, Christelle GRANDFERRY, Tony RICHARD (CTD DAP),

Remerciements au club de Sèvres-Anxaumont pour l'accueil et le prêt des installations

Vendredi 2 au 4 février 2024

➤ **Formation initiale arbitre au District de la Vienne de Football**

9 présents : Youssouf ABDYOU HADJI (Poitiers Gibauderie), Farhane ADLE (Buxerolles), Hugo COUTURAS (Chauvigny), Romain DURIVAULT (Migné Auxances), Sandrine MEZIL (Avanton), Antoine MONCE BOUFRIOUA (Poitiers CEP 1892), Alexandre MOREAU et Mattenzo RIFFORT (Buxerolles) Jérémy POUPEAU (Nord Vienne),

Encadrement : Sébastien AUBINEAU,



Vendredi 9 février 2024

➤ **Préparation Ligue**

16 présents : Alexandre AGNESE (SO Châtelleraut), Anfane BACO (Buxerolles), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Christopher DUPUIS (Rouillé), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Anthony GALLAS (Bouresse), François HEE (indépendant), Vladimir JOUDIOU (Latillé), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Théo LEPROUST (Jaunay Marigny), Kyviann LOUEDEC (Cissé), Jonathan MAINGUENEAU et Clément PARILLAUD (Stade Poitevin), Robin MAITRE (L'Envigne), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892),

Encadrement : Bruno DUPUIS et Tanguy FLOZE

Samedi 10 février 2024

➤ **Formation de dirigeants « Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet »**

8 présents : Marie BASTARD BARDIN (Bonnes), Mehdi BERGEON et Jean Joseph CABRERA (Poitiers 3 Cités), Christophe COURTIN et Caroline FAURE (Migné Auxances), Ludovic DUBECH (Avanton), Laurent HUGOT (Ligugé), Baptiste NEVO (Mignaloux Beauvoir),

Encadrement : Béatrice MATHIEU et Adeline URANGA

➤ **Finales du Challenge Fétis Lahitte U11 et U13F au gymnase de Civaux**

Equipes finalistes du Challenge Fétis Lahitte U11 : Biard, SO Châtelleraut, GJ VVM Chauvigny et Stade Poitevin

Equipes finalistes du Challenge Fétis Lahitte U13F : Poitiers ASAC/Buxerolles, SO Châtelleraut, Poitiers 3 Cités et Stade Poitevin

Remerciements à la mairie de Civaux pour la mise à disposition de ses équipements et au GJ 3 Vallées 86 pour son aide à l'organisation de ces finales départementales.

➤ **Examen Arbitres stagiaires**

11 présents : Youssef ABDOU HADJI (Poitiers Gibauderie - échec), Farhane ADLE (Buxerolles – reçu), Alexandre BOTTREAU (Boivre Sporting Club 2015 – échec), Séfiane BOUTERFAS et Slimane IBRIR (Ozon – échecs), Hugo COUTURAS (Chauvigny – reçu), Romain DURIVault (Migné Auxances – reçu), Sandrine MEZIL (Avanton – reçu), Antoine MONCE BOUFRIOUA (Poitiers CEP 1892 – reçu), Jérémy POUPEAU (Nord Vienne – reçu), Mattenzo RIFFORT (Buxerolles – échec),

3 absents excusés : Jérémy BERNARD (Vouneuil Béruges), Ludovic LANOU (Châtain) et Matéo WIOTTI (Poitiers 3 Cités)

1 absent non excusé : Alexandre MOREAU (Buxerolles)

Encadrement : Sébastien AUBINEAU et Patrick RIVIERE

➤ **Formation Futsal**

5 présents : Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Aymeric DUVAL (Dissay), Axel GIRAUD (Jaunay Marigny), Nathan JALLAT (Chauvigny), Clément PARILLAUD (Stade Poitevin),

Encadrement : Bruno DUPUIS et David PLAINCHAMP

Mercredi 14 février 2024➤ **Sélection de la Vienne U14 Filles à Parthenay**

16 présentes sur 16 convoquées pour un match amical contre la sélection des Deux Sèvres

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Laurine BRUYERE (éducatrice en formation BMF 86)

Vendredi 16 février 2024➤ **Ecole d'Arbitrage**

50 présents : Daniel ABDOURAHAMANI (Ouzilly), Kévin ABOBOYAYA et Jonathan MAINGUENEAU (Stade Poitevin), Alexandre AGNESE (SO Châtelleraut), Yanis ALAIN (Bonneuil Matours), Stéphane ARDILLON (Mignaloux Beauvoir), Anfane BACO (Buxerolles), Sébastien BEAUFILS, Cyrille DROUHAULT et Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Omar BOINA, Hugo COUTURAS et Dagit NKAMBA NZINGA (Chauvigny), Mounir BOUSBAA (Ozon), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Anthony CAILLAULT (Neuville), Sékou CAMARA (Naintré), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Thibault COURTADIOU (Vivonne), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Papiss DIABY et Christophe MONCEAU (Ligugé), Vincent DURAND (ACG Foot Sud 86), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Flavien GARDAIS (Fleuré), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Axel GIRAUD et Max MESSENGER (Jaunay Marigny), François HEE (indépendant), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Jean-Pierre LECOMTE (Nouaillé), Cédric LEMOINE (Mirebeau), Kivyann LOUEDEC (Cissé), Pascal MAILLET et Antonin MORISSET LE DUGOU (Montmorillon), Robin MAITRE (L'Envigne), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Alexandre MARTEAU, Antoine MONCE BOUFRIOUA et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP 1892), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Jérémy POUPEAU (Nord Vienne), Loïck RAYMOND (Leigné sur Usseau), Geoffrey RETAILLEAU et Pablo STIL (Château Larcher), Joé ROBIN (Les Roches La Villedieu), Jolan ROCHER (Quinçay), Mouray SAID (Poitiers Gibauderie), Thor TRUTON (Usson L'Isle)

Encadrement : Paul BENITO, Albert BOUCHET, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE et Patrick RIVIERE

Samedi 17 février 2024➤ **Festival Foot U13 Pitch Féminin (1er tour)**

16 équipes engagées :

➤ **Sélection de la Vienne U13 Garçons au complexe sportif St Nicolas**

15 présents sur 15 convoqués pour un match amical avec les U15 du GJ Espoir Sud Poitiers

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE et Tony RICHARD (CTD DAP)

Lundi 18 mars au jeudi 21 mars 2024 (12h00)➤ **DF Responsable école de foot (FAC et CREPS) au District de la Vienne**

14 présents : Angelo BOURDON (Neuville), Baptiste CITEAU (Nieul Maillezais), Erwan DROUET et Clément GAUTREAU (Chasseneuil St Georges), Tom FOUQUETEAU (Nord Vienne), Mathis LANNEAU (GJ 3 Vallées 86), Simon LEFORT (La Pallu), Joe LETANG (Montmorillon), Judicaël METAIS (Ligugé), Clément POUPEAU (Sud Vendée Foot), Justinien QUARESMA (Mignaloux Beauvoir), Lucas RICHARD (GJ Montasèvres), Clément TOUZAIN (Cognac Football), Mathis VENDE (Ste Cécile St Mar)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Mardi 20 février 2024➤ **Certificat Fédéral Initiateur U10/U13 Bloc 2 au District de la Vienne**

14 présents : Flavie ABOT, Donovan AUDEBET et Philippe PRADEAU (Montmorillon), Charles BADJI (Antran), Louis COINTRE CLERO, Maeva COURTIN et Mathys PROT (Migné Auxances), Francis COLON (Vendelogne), Enzo GOUIN, Thomas LEDOUX et Anatole WAECHTER (Cissé), Jérémie MORINEAU (Leignes sur Fontaine), Ugo POUPAULT (Ligugé), Pierre STOKER (Biard)

Encadrement : Tony RICHARD (CTD DAP),

➤ **Test physique au complexe sportif St Nicolas**

5 présents : Yanis ALAIN (Bonneuil Matours), Bambo DRAME (Poitiers ASAC), Peter ELLIS (Thuré Besse), Jérémie GOLFIER (Nalliers), Joé ROBIN (Les Roches la Villedieu),

2 absents : Cédric LEMOINE (Mirebeau) et Antoine MONCE BOUFRIOUA (Poitiers CEP 1892)

Encadrement : Jean-Michel APERCE, Cyrille DENIS, Bruno DUPUIS et Florent FAVARD

Mercredi 21 février 2024➤ **Certificat Fédéral Initiateur U6/U9 Bloc 2 au District de la Vienne**

18 présents : Floriane AUGER (Loudun), Charles BADJI et Jacky BERTAUD (Antran), Gauthier BERTHONNEAU (Nueillaubiers), Mathis CERCLET (Smarves Iteuil), Arthur CHARLES (Naintré), Louis COINTRE CLERO, Maeva COURTIN et Mathys PROT (Migné Auxances), Lena DOYEN et Louise GABORIAU (Montmorillon), Enzo GOUIN (Cissé), Tao MARTIN ROMO (Jaunay Clan), Paolo MAZEIRAS et Louis SALVAT (Nouaillé), Thierry MANECOU (Buxerolles), Laura THEVENET (Vicq sur Gartempe), Loan VILAIN (Chasseneuil St Georges),

Encadrement : Tony RICHARD (CTD DAP),

Jeudi 22 février 2024➤ **Certificat Fédéral Initiateur U14/U19 Bloc 2 au District de la Vienne**

6 présents : Romain DURIVAUT (Migné Auxances), Nicolas MAUDUIT (Dissay), Christopher PASQUET (Château Larcher), Brice PIAUX GUILBOT et Jimmy POTIER (Montmorillon), Sami REZQALLAH (Val de Boutonne),

Encadrement : Tony RICHARD (CTD DAP),

➤ **Détection U14 Garçons au complexe sportif St Nicolas**

41 présents sur 50 convoqués

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Paul BLOT, Luis DA SILVA, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY

Samedi 24 février 2024➤ **Formation Initiale Arbitre Assistant à Puymoyen**

1 participant : Christian FERREIRA BARBOSA (Portugais Châtelleraut)

Samedi 24 au 25 février 2024➤ **Formation Initiale Arbitre à Cerizay (79)**

1 participant : Djewel DOLLOUE (Beaumont St Cyr)

Dimanche 25 et lundi 26 février 2024➤ **Tournoi Interdistricts à Cenon (33) avec la sélection de la Vienne U13 Filles**

12 présentes sur 12 convoquées

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT et Cassandra GUIGNARD (éducatrice en formation BMF 86)

Mercredi 28 et jeudi 29 février 2024➤ **Tournoi Interdistricts à Cenon et Artigues (33) avec la sélection de la Vienne U13 Garçons**

15 présentes sur 15 convoqués

Encadrement : Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE et Tony RICHARD (CTD DAP)

Vendredi 1^{er} mars 2024➤ **Sélection Vienne/Deux Sèvres U14 Filles à Puymoyen**

8 présentes sur 8 convoquées

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT et Laurine BRUYERE (éducatrice en formation BMF 86)

Lundi 11 mars 2024➤ **Réunion des clubs de jeunes à la Faculté des Sports de Poitiers**

48 représentants de 37 clubs/groupements : Kivin AL ZIHAIRI (Poitiers 3 Cités), Emilien BALANDRE (Poitiers CEP 1892), Steve BEALAS (GJ Val de Vonne), Guillaume BEGAY (Nieuil l'Espoir), Patrice BLANC (Jaunay Marigny), Corentin BONNEAU (Availles en Châtellerauld), Simon BRAULT (Stade Poitevin), Claude BRUNET et Ariel CODO (Poitiers ASAC), Aubin CHAGNON (St Julien l'Ars), Sofiane CHALLAL (GJ Espoir Sud Poitiers/Fontaine le Comte), Quentin CHESNE (Bonneuil Matours), Delphin CISLO et Laura THEVENET (Vicq sur Gartempe), Dominique COTTET et Thierry NAVARRE (St Savin St Germain), Guillaume DEVAUD (Vouneuil Béruges), Erwan DROUET et Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Simon FERJOUX (GJ Dissay Beaumont), Titouan FLEURENT et Hugo RICHARD (Mignaloux), David FRETILLE et Dylan LOPES TENREIRO (Montmorillon), Alexandre FUSEAU (GJ Foot Sud 86 / Payroux Charroux Mauprévoir), David GANDON (Ligugé), Mikaël GOHAUD et Alain MARCELIN (Neuville), Benoît HEBRAT (Cissé), Etienne LANDRIAUD et Jean-Baptiste LEGROS (Brion St Secondin), Anthony METIVIER (Mirebeau), Gaëtan PENIN et Stéphane QUARESMA (Loudun), Alain PALVADEAU (Smarves Iteuil), Maxime PEIGNAULT (Fontaine le Comte), Aurélien PIVETEAU (GJ Sud Haut Poitou), Fabien POISSON (Smarves Iteuil), Sylvain POROT et Emmanuel POUMEROULIE (SO Châtellerauld), Pascal POUPARD (Quinçay), Mickaël REYMANN (Migné Auxances), Christian SAVIGNY (St Benoît), Pierre STOKER (Biard), Louis TABIRY (Naintré), Frédéric et Maxime TURBEAU (GJ 3 Vallées 86),

Encadrement : Emilie AURY, Philippe BARRITAU, Sébastien GAGNAIRE, Patricia PATRAULT, Chantal et Jean-Paul PINTAULT, Coralie RENETEAU, Tony RICHARD (CTD DAP), Sylvie TESSERAU, Adeline URANGA

Remerciements à la Faculté des Sports de Poitiers pour le prêt de la salle.



Mardi 12 mars 2024

➤ **Certification BMF UC3 à Chauvigny**

2 stagiaires : Mathis TALLON et Pierre PLAT

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Mercredi 13 mars 2024

➤ **Certification BMF UC3 au Stade Poitevin**

1 stagiaire : Lucas WINZENRIETH

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Jeudi 14 mars 2024

➤ **Certification BMF UC3 à Poitiers ASAC**

1 stagiaire : Quentin BOURON

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

➤ **Certification BMF UC3 au complexe sportif St Nicolas**

1 stagiaire : Bastien MINET (GJ Espoir Sud Poitiers/Fontaine le Comte)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Mardi 19 mars 2024

➤ **Certification BMF UC3 au SO Châtelleraut**

1 stagiaire : Laurine BRUYERE

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Prochain Comité lundi 29 avril 2024

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du lundi 13 mai 2024
Procès-verbal n° 21

Président M. Éric MAIOROFF
Présent MM. Grégory BOUCHET, Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 20 sans modification.

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 7 juin 2024.

Coupe Louis David : Château Larcher

Coupe André Tassin : Buxerolles

Coupe Jolliet Rousseau : Dissay

Challenge des Réserves : Fleuré

Challenge Marcel Renaudie : St Maurice Gençay

CALENDRIER DES COUPES ET CHALLENGES MODIFIÉ

Le prochain tirage des Coupes et Challenges (Jolliet Rousseau – Marcel Renaudie) aura lieu le mardi 21 mai, il faut donc obligatoirement transférer la FMI (ou feuille de match papier en cas de dysfonctionnement, courriel autorisé en plus de l'envoi postal) **au plus tard le dimanche 19 mai.** Le tirage des ¼ de Finales se fera le mardi 4 juin au District de Football de la Vienne avec les représentants des équipes qualifiées.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 26529489 : Beaumont St Cyr (2) – Montamisé (1) du 17/03/24 remis le 01/05/24
Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26529524 : Antran (1) – Beaumont St Cyr (2) du 04/05/24
Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26664880 : Brion St Secondin (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule B du 19/11/23
remis le 07/01/24 et à nouveau remis le 21/04/24
Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Valence en Poitou OC (1) pour en donner le gain à l'équipe de Brion St Secondin (1) avec 3 buts à 0.

Match n° 26666888 : Mignaloux Beauvoir (2) – Mirebeau (1) en poule A du 28/04/24
Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.



Match n° 26664905 : Chauvigny (3) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 21/01/24 remis le 30/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 26667347 : St Benoît (2) – St Saviol (1) en poule D du 13/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (24/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26559354 : Château Larcher (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule D du 05/05/24

Arrêté municipal sur les terrains de Château Larcher reçu le dimanche 05/05

N'ayant pas été informé l'observateur M. ARDILLON Stéphane s'est déplacé, ses frais de déplacement (17€84) seront à la charge du club de Château Larcher.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 26667169 : Leignes sur Fontaine (2) – Nalliers (1) en Départemental 4 poule D du 21/01/24 remis le 21/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667188 : St Savin St Germain (2) – Poitiers 3 cités (2) en poule D du 10/03/24 remis le 28/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667189 : Nouaillé (3) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 29/03/24 remis le 20/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667250 : Rouillé (2) – Champagné / Vivonne (1) en Départemental 4 poule E du 10/03/24 remis le 20/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667205 : Nieuil l'Espoir (3) – Nalliers (1) en poule D du 14/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (24/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667192 : Adriers (1) – Leignes sur Fontaine (2) en poule D du 09/03/24 remis le 27/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.



Match n° 26533262 : Brion St Secondin (2) – Chatain (1) en poule E du 11/02/24 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 28/04/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Brion St Secondin (2) pour en donner le gain à l'équipe de Chatain (1) avec 3 buts à 0.

Forfait

Match n° 26667304 : Lusignan (2) – Usson l'Isle (2) poule E du 01/05/24

1^{er} forfait de l'équipe d'Usson l'Isle (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club d'Usson l'Isle

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. DELCEL Christian (56€20) et M. MANEUF Jean-Louis Observateur (25€) seront à la charge du club d'Usson l'Isle pour transmission tardive du forfait

Match n°26559834 : St Rémy sur Creuse (1) – Vouzailles (1) en poule A du 05/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Vouzailles (1) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Vouzailles

Match n° 26818092 : Les 3 Moutiers (1) – Châtelleraut SO (3) en poule A du 05/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (3) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Châtelleraut SO

Match n° 26818838 : Dissay (1) – Biard (2) en poule C du 05/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Biard

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. PREVEAUX Christian (17€84) seront à la charge du club de Biard pour transmission tardive du forfait

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 26668027 : Château Larcher (4) – Valence en Poitou OC (2) en poule H du 10/03/24 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 28/04/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°33 (30/04/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26668210 : Lavoux Liniers (2) – Poitiers Asac (2) en poule E du 29/10/23 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 01/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 7 à l'équipe de Lavoux Liniers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (2) avec 7 buts à 0.

Match n° 26667977 : Haims (1) – Jouhet Pindray (1) en poule G du 05/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Jouhet Pindray (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Haims (1) avec 3 buts à 0.

Forfait

Match n°26823106 : Coussay les Bois (2) – Usseau (1) en poule B du 28/04/24

1^{er} forfait de l'équipe d'Usseau (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Usseau

Match n°26846205 : Dissay (2) - Montamisé (3) en poule F du 28/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2) (sans déplacement de Montamisé (3))

Amende de 33€ au club de Dissay

**Match n°26560183 : Beuxes (1) - Loudun (2) en poule A du 05/05/24**

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Loudun

Match n°26667526 : Antran (3) – Pleumartin La Roche Posay (2) en poule B du 05/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Pleumartin La Roche Posay

Match n°26892444 : Chasseneuil St Georges (4) – Availles en Châtelleraut (3) en poule C du 05/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Availles en Châtelleraut (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club d'Availles en Châtelleraut

Match n°26892446 : Montamisé (4) – Cenon sur Vienne (2) en poule C du 05/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Montamisé (4) (sans déplacement de Cenon sur Vienne (2))
Amende de 33€ au club de Montamisé

Match n°26667710 : Vouzailles (2) – Avanton (2) en poule D du 05/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Vouzailles (2) (sans déplacement d'Avanton (2))
Amende de 33€ au club de Vouzailles

Match n°26667800 : St Julien L'Ars (2) – Jardres (2) en poule E du 05/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Jardres

Match n°26846234 : Sèvres Anxaumont (3) – Smarves Iteuil/Fontaine (4) en poule F du 05/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil/Fontaine (4) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Smarves Iteuil

DÉPARTEMENTAL 1 FEMININE

Match n° 26852808 : Niort St Florent (1) - Montmorillon (2) du 25/02/24 remis le 21/04/24**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°32 (24/04/24) qui donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Montmorillon (2) pour en donner le gain avec 3 buts à 0 à l'équipe Niort St Florent (1).

Forfait

Match n°26852849 : Avenir 79/ Niort Chamois/Orée (1) – Montmorillon (2) du 05/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Montmorillon

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Montmorillon (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. CROP Rémy (24€08) seront à la charge du club de Montmorillon

Match n°26852851 : Niort St Florent (1) – Valdivienne (1) du 05/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (1) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Valdivienne

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Valdivienne (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.



DEPARTEMENTAL 3 FEMININE

Match n° 27791354 : Jaunay Marigny (2) – Poitiers Stade (2) en poule B du 05/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (07/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Le match de champion de D3F opposera Thouars à Jaunay Marigny dimanche 19 mai à 15h à Mirebeau

Forfait

Match n°27791243 : Thouars (1) - Chauvigny (1) en poule A du 05/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Chauvigny (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Chauvigny

Match n°27791244 : Cerizay (1) – Ligugé (2) en poule A du 05/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Ligugé

Match n°27791353 : Cenon sur Vienne (1) – Echiré/Celles/Chauray (2) en poule B du 05/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe d'Echiré/Celles/Chauray (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Celles Verrines

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 6ème tour le 26/05/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	St Leger Montbrillais 1	D3 A	St Benoit 1	D1
2	Poitiers Cep 1	D2 B	Ozon 2	D3 B
3	Availles en Châtelleraut 1	D2 A	Rouillé 1	D2 B
4	Fleure FC 1	D2 B	Vouneuil Beruges 1	D2 A
5	Boivre 1	D3 A	Smarves Iteuil 1	D1
6	Beaumont St Cyr 2	D1	Chauvigny 3	D2 B
7	Vicq Sur Gartempe 1	D1	Nord Vienne 1	D2 A
8	Payroux Charroux Mauprévoir 1	D3 D	Valdivienne 1	D1

1/4 de finale

09-juin

1/2 finale

16-juin

Finale

29-juin



COUPE JOLLIET ROUSSEAU

COUPE JOLLIET ROUSSEAU : 3ème tour le 19/05/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Ceaux La Roche 1	D5A	Avanton 1	D3B
2	Cenon/Vouneuil 1	D4B	Pleumartin La Roche Posay 1	D3B
3	La Chapelle Viviers 1	D5G	Villeneuve 1	D4D
4	Sillars 1	D5G	St Maurice Gencay 1	D3D
5	Paizay le Sec 1	D5G	Les Roches /La Villedieu 1	D4F
6	Dissay 1	D4C	Les 3 Moutiers 1	D4A
7	Haims 1	D5G	Sommières St Romain 1	D3D
8	Mont sur Guesnes 1	D5A	Cernay/L'Envigne 1	D3A
9	Poitiers Portugais 1	D5F	St Saviol 1	D3D
10	Jouhet Pindray 1	D5G	Poitiers Gibauderie 1	D3C
11	Chatain 1	D4E	Vivonne 1	D3D
12	Cisse 1	D4F	Loudun 1	D3A
13	Coussay 1	D4A	Moncontour 1	D3A

Tour 4	26-mai
Tour 5	02-juin
1/4 de finale	09-juin
1/2 finale	16-juin
Finale	29-juin

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

CHALLENGE M. RENAUDIE - 4ème tour Le 19/05/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	St Julien L Ars 2	D5 E	Bouresse/Queaux Moussac 1	D5 I
2	Chatelleraut Reunionnais 1	D5 C	Usseau 1	D5 B
3	Champigny 1	D5 D	Coussay Les Bois 2	D5 B
4	Loudun 2	D5 A	Buxeuil 1	D5 B
5	St Maurice Gencay 2	D5 H	Smarves Iteuil 3	D5 D
6	Beuxes 1	D5 A	Beaumont St Cyr 4	D5 C
7	Bonnes 1	D5 E	Montamise 3	D5 F
8	Blanzay 1	D5 H	Pouille Terce 1	D5 E
9	Rouille 3	D5 H	Vernon 1	D5 I
10	Pressac.Availles Lne 1	D5 I	Savigny L'Evescault 1	D5 E
11	La Pallu 2	D5 D	Poitiers Asac 2	D5 E
12	Jardres 2	D5E	Saulge 1	D5 G
13	Sommieres St Romain 2	D5 H	Adriers 2	D5 I
14	Cernay/L'Envigne 2	D5B	Moncontour 2	D5 A
15	Colombiers 2	D5 C	Nord Vienne 3	D5A

Tour 5	26-mai
Tour 6	02-juin
1/4 de finale	09-juin
1/2 finale	16-juin
Finale	29-juin



RÉUNION DE FIN DE SAISON FINALES DES COUPES DU POITOU à 8 et à 11

Réunion le 8 juin 2024 à Thénézay à 10h.

A la salle « Pierre Rondier » (centre bourg)

(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

Forfait

Match n° 28137435 : Moncoutant (1) - Ligugé (1) du 8/05/24

Forfait de l'équipe de Moncoutant (1) (sans déplacement de Ligugé (1))

Non amendé compte tenu des arguments avancés

L'équipe de Ligugé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/2 finales le 26/05/24				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
25	Jaunay Marigny 1	D1	Bressuire 1	D1
26	Ligugé 1	D1	St Romans Les Melles 1	D1

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - FINALE le 8 juin 2024				
N°	équipe à domicile	div.	équipe à l'extérieur	div.
27	Vainqueur 26		Vainqueur 25	

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 25€

Match n° 26818085 : Châtelleraut SO (3) – Ingrandes (2) en D4 poule A du 28/04/24

Match n° 28135831 : Valdivienne (2) – FC 3 Vallées 86 (3) en Challenge des Réserves du 31/03/24

Match n° 26559807 : St Christophe (1) – St Rémy sur Creuse (1) en D4 poule A du 1/05/24

Match n° 27989460 : Lusignan (1) – Rouillé (1) en Coupe Louis David du 1/05/24

Match n° 26533020 : Ozon (2) – Châtelleraut Portugais (2) en D3 poule B du 05/05/24

Match n° 26846235 : Montamisé 3 – Nouaillé 4 en D5 poule F du 05/05/24

Match n° 27990088 : St Christophe (1) – Cissé (1) en Coupe Jolliet Rousseau du 08/05/24

Amende de 13€

Match n° 27789392 : Gati Foot (1) – Venise Verte/St Lignaire (1) en U11-U13F poule C du 27/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mardi 07 mai 2024 Procès-verbal n° 34

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 33 (par voie électronique) du mercredi 24 avril 2024 sans modification

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Depuis les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 sont à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI					JUN							
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	20	25	1	8	15	22	29
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30					
Vacances scolaires et jours fériés																							
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	15	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22					FC		
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC					FC		

Précision : en cas de matchs remis, toutes les équipes sont à 5 journées mais pas forcément à 5 rencontres de la fin de leur championnat

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.



Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Jardres	Pleumartin La Roche Posay
Availles en Châtellerault	Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités
Beaumont St Cyr	La Chapelle Viviers	Poitiers Asac
Biard	Lavoux – Liniers	Poitiers Beaulieu FC
Boivre	Ligugé	Poitiers Cep
Brion St Secondin	Loudun	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	Lusignan	Pouillé Tercé
Cernay St Genest	Mignaloux Beauvoir	Rouillé
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	Sèvres Anxaumont
Chatain	Mirebeau	Smarves Iteuil
Château Larcher	Moncontour	St Benoît
Chauvigny	Montamisé	St Julien l'Ars
FC 3 vallées 86	Montmorillon	Stade Poitevin
Fleuré	Naintré	Thuré Besse
Fontaine le Comte	Nalliers	Usson l'Isle
GJ des 3 Vallées 86	Neuville	Valdivienne
GJ Espoir Sud Poitiers	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
GJ Foot Sud 86	Nord Vienne	Vallée du Salleron
GJ Montasèvres	Ouzilly	Vicq sur Gartempe
GJ Val de Vonne	Oyré Dangé	Vouillé
Ingrandes	Ozon	Vouzailles

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26533020 : Ozon (2) – Châtellerault Portugais (2) en Départemental 3 poule B du 05/05/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 05/05/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



Match n° 26668038 : Blanzay (1) – Sommières St Romain (2) en Départemental 5 poule H du 05/05/24

Feuille de match informatisée non remontée.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 27748096 : GJ Val de Vonne (2) – Valence en Poitou OC / Vivonne (1) en U17/U18 Départemental 2 poule D du 04/05/24

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueuses suspendues non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26818085 : Châtelleraut SO (3) – Ingrandes (2) en Départemental 4 poule A du 10/03/24 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 28/04/24

FMI parvenue tardivement (30/04/24 à 22h57).
Présence de joueurs suspendus contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26667936 : Saulgé (1) – La Chapelle Viviers (1) en Départemental 5 poule G du 31/01/24 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 28/04/24

FMI parvenue tardivement (02/05/24 à 10h57).
Présence de joueurs suspendus contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 27762368 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (2) en U15 Départemental 2 poule A du 09/03/24 remis le 30/03/24 et à nouveau remis le 20/04/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 27991175 : Bouresse / Queaux Moussac (2) – St Maurice Gençay (2) en Challenge Marcel Renaudie du 18/02/24 remis le 21/04/24 et à nouveau remis le 28/04/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 26529489 : Beaumont St Cyr (2) – Montamisé (1) du 17/03/24 remis le 01/05/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Montamisé (01/05/24 à 20h24).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A : Réthais FC (1) – Beaumont St Cyr (1) du samedi 27/04/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (40€) seront débités au club de Montamisé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 26529524 : Antran (1) – Beaumont St Cyr (2) du 04/05/24

Courriel de confirmation de réserves du club d'Antran (06/05/24 à 10h19)

Réserves

1) sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure du club de Beaumont St Cyr (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

3) sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs François CYR, Teddy MORICE, Quentin MAITRE, Yoann BEILLARD, Adrien LORIOUX, Théo MINGUENAUD, Vincent FLEURANT, Alexis MITEAULT, Etienne BREMAUD, Johan CHASSIN, Paul DESHAIS, Anthony TRESSON, Adam KEFIF, Aymeric BOSDONNAT du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

1) Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A : Réthais FC (1) – Beaumont St Cyr (1) du samedi 27/04/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

2) Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Beaumont St Cyr (2) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Johan CHASSIN (22) et Théo MINGUENAUD (23) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.



3) Considérant que le club de Beaumont St Cyr est en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 / 2024 (PV n° 3 du 28/06/23 de la Commission du statut de l'arbitrage) et de ce fait peut inscrire sur la feuille de match, de chacune de ses équipes, six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF) :

Considérant l'article 160.1.a des RG de la FFF :

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences des joueurs du club de Beaumont St Cyr inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que :

- aucun joueur n'est muté en période normale ni hors période

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club d'Antran.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

A noter : depuis l'AG de Poitiers du 10/06/22, la participation de 3 joueurs maximum ayant effectué plus de 10 matchs (coupes et championnat) en équipe supérieure est autorisée en équipe inférieure si l'équipe supérieure joue le même jour ou le lendemain.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26664905 : Chauvigny (3) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 21/01/24 remis le 30/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club d'ACG Foot Sud 86 (01/05/24 à 16h55)

Réserves :

1) sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure du club de Chauvigny (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

2) sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

1) Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Chauvigny (3) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Chauvigny (1) et (2) évoluant respectivement en National 3 poule C et Régional 1 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Soumaila DAOUDA (15) et Mathis HIVERT (19) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

2) Considérant, après vérification des feuilles de matchs des dernières rencontres de Chauvigny (1) et (2) évoluant respectivement en National 3 poule C : Bourges Foot 18 (2) – Chauvigny (1) du dimanche 28/04/24 et Régional 1 poule A : Bressuire (1) – Chauvigny (2) du samedi 27/04/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres des équipes supérieures susnommées.



Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.
Les droits de réserves (40€) seront débités au club d'ACG Foot Sud 86.
Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

A noter : depuis l'AG de Poitiers du 10/06/22, la participation de 3 joueurs maximum ayant effectué plus de 10 matchs (coupes et championnat) en équipe supérieure est autorisée en équipe inférieure si l'équipe supérieure joue le même jour ou le lendemain.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26667084 : Chasseneuil St Georges (2) – Montmorillon (3) en poule C du 05/05/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) d'un joueur (licence n° 9603011755) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chasseneuil St Georges lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 15 mai 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26667192 : Adriers (1) – Leignes sur Fontaine (2) en poule D du 09/03/24 remis le 27/04/24

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 33 du 30/04/24, concernant la réclamation du club d'Adriers.

Dans son courriel de confirmation le club d'Adriers (29/04/24 à 15h13) ajoute la réclamation suivante :

Réclamation sur la participation à ce match de l'ensemble des joueurs de Leignes sur Fontaine susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures, le règlement n'en autorisant que 3 lors des 5 dernières journées.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Leignes sur Fontaine a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Leignes sur Fontaine (1), évoluant en Départemental 3 poule C, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Quentin BORDEAU (19) et Thibaut HEBRAS (16) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Leignes sur Fontaine (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club d'Adriers.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



Match n° 26533262 : Brion St Secondin (2) – Chatain (1) en poule E du 11/02/24 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 28/04/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 33 du 30/04/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Brion St Secondin (2) d'un joueur (licence n° 1102443490) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Brion St Secondin a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 03/05/24 à 18h33).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné deux fois par la Commission Départementale de Discipline :

- PV n° 20 du 08/02/24 pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 05/02/24
- PV n° 32 du 11/04/24 pour deux (2) matchs de suspension à compter du 08/04/24,

soit un total de six (6) matchs.

Conformément à l'article 4.5 (les modalités d'exécution) du règlement disciplinaire de la FFF.

Lorsqu'un assujetti fait l'objet de sanctions disciplinaires distinctes dont les dates d'effet se chevauchent ou sont identiques, celles-ci doivent être purgées les unes à la suite des autres dans la continuité.

L'équipe Brion St Secondin (2) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué que cinq (5) matchs depuis cette date, en championnat les 16 et 24/03/24 et les 07, 14 et 21/04/24.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF et 4.5 (les modalités d'exécution) du règlement disciplinaire de la FFF, que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Brion St Secondin (2) pour en donner le gain à l'équipe de Chatain (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Brion St Secondin.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 26667439 : Vendelogne / Vouillé (1) – Croutelle (1) en poule F du 05/05/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Croutelle (1) d'un joueur (licence n° 2546586637) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Croutelle lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 15 mai 2024** terme de rigueur .

Dossier en instance.

**DÉPARTEMENTAL 5****Match n° 26668210 : Lavoux Liniers (2) – Poitiers Asac (2) en poule E du 29/10/23 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 01/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Poitiers Asac (02/05/24 à 18h31)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Lavoux-Liniers, pour le motif suivant : des joueurs du club de Lavoux-Liniers sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de Lavoux Liniers (1) évoluant en Départemental 4 poule C : Dissay (1) – Lavoux Liniers (1) du dimanche 27/04/24 que les joueurs Yohan ANNETTE, Steeven TRIBERT, Nicolas ARNAL, Antonin BEAUBEAU, Regivam TAVARES DA COSTA, Thibault GLAINE et Guillaume BAYER inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Lavoux Liniers (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 7 à l'équipe de Lavoux Liniers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (2) avec 7 buts à 0.

Les droits de réclamation (40€) seront débités au club de Lavoux Liniers.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 26667977 : Haims (1) – Jouhet Pindray (1) en poule G du 05/05/24

Courriel de confirmation de réserve du club d'Haims (06/05/24 à 07h39)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Max PREECE, Enzo LEBOULANGER, Quentin SADOUX, Hadelain GIRAUD, Eric MATRINGHEM, Joris LEBEAU, Théo LEBOULANGER, Valentin DULAC, Anthony DESERBAIS, Maxence DEPORT, Pierre HULIN, Mathéo GRANSAGNE, Nicolas PERSILLET, Julien GERMANEAU, du club de Jouhet Pindray, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Jouhet Pindray n'est pas concerné par le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 / 2024 (Départemental 5, dernier niveau de District) et de ce fait peut inscrire sur la feuille de match six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF) :

Considérant l'article 160.1.a des RG de la FFF :

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences des joueurs du club de Jouhet Pindray inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique :

- un joueur est muté en période normale, Hadelain GIRAUD (muté jusqu'au 12/07/24)

- cinq joueurs sont mutés hors période : Quentin SADOUX (depuis le 16/01/24), Eric MATRINGHEM (depuis le 16/01/24), Joris LEBEAU (depuis le 02/01/24), Mathéo GRANSAGNE (depuis le 29/01/24), Nicolas PERSILLET (depuis le 09/01/24)

Considérant que l'équipe de **Jouhet Pindray (1) est en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Jouhet Pindray (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Haims (1) avec 3 buts à 0.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Jouhet Pindray.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



U 15

Match n° 27762304 : St Benoît (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 04/05/24

Courriel de réclamation du club de Poitiers Asac (05/05/24 à 09h13)

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Benoît, avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 15 mai 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 27791354 : Jaunay Marigny (2) – Poitiers Stade (2) en poule B du 05/05/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Jaunay Marigny (05/05/24 à 20h35)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club du Stade Poitevin, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrites sur la feuille de match plus de 5 joueuses ayant joué plus de 3 matchs avec une équipe supérieure du club su Stade Poitevin (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Poitiers Stade (2) que celle-ci est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant l'article 7.6 des règlements du championnat Féminin à 11 (mis à jour le 06/12/19)

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat avec une équipe inférieure, plus de 3 joueuses ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Poitiers Stade (2), évoluant en Régional 2 poule A, des joueuses inscrites sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seules les joueuses Albane HERSAND (10), Célia NDZONDO OLOLO (9) et Bérangère SALIN (10) ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Stade (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6 des règlements du championnat Féminin à 11.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Jaunay Marigny.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE U17 / U18

Match n° 28119590 : Buxerolles (2) – Poitiers Cep (1) du 27/04/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 33 du 30/04/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (2) d'un joueur (licence n° 9604351572) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Buxerolles a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 03/05/24 à 21h39).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 18/04/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 22/04/24 et que l'équipe de Buxerolles (2) évoluant en U17 / 18 Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Challenge ni en championnat.



Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Buxerolles (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep (1) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Poitiers Cep (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Buxerolles.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Chatain, Oyré Dangé, Ozon, Poitiers 3 cités :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26559859 : Cenon / Vouneuil (1) – Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 29/10/23 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 01/05/24
- Match n° 26667157 : Adriers (1) – Nalliers (1) en Départemental 4 poule D du 14/01/24 remis le 30/03/24 et à nouveau remis le 01/05/24
- Match n° 26668210 : Lavoux Liniers (2) – Poitiers Asac (2) en Départemental 5 poule E du 29/10/23 remis le 31/03/24 et à nouveau remis le 01/05/24
- Match n° 27998292 : Antran (3) – Beaumont St Cyr (4) en Challenge Marcel Renaudie du 28/04/24 remis le 01/05/24

- Match n° 26529526 : Smarves Iteuil (1) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 04/05/24
- Match n° 26664958 : Chauvigny (3) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/24
- Match n° 26818840 : Jardres (1) – Montamisé (2) en Départemental 4 poule C du 05/05/24
- Match n° 26667210 : Vallée du Salleron (1) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 05/05/24
- Match n° 26667437 : Smarves Iteuil (2) – Château Larcher (3) en Départemental 4 poule F du 05/05/24
- Match n° 26667527 : Ingrandes (3) – Cernay St Genest / L'Envigne (2) en Départemental 5 poule B du 05/05/24
- Match n° 26668231 : Poitiers Asac (2) – Fleuré (3) en Départemental 5 poule E du 05/05/24

RÉSERVE D'APRÈS MATCH NON CONFIRMÉE

- Match n° 27791354 : Jaunay Marigny (2) – Poitiers Stade (2) en Féminines Départemental 3 poule B du 05/05/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 15 mai 2024
Procès-verbal n° 35

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 34 (par voie électronique) du mardi 07 mai 2024 sans modification

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Depuis les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 sont à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI					JUN						
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	25	1	8	15	22	29
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	20	26	2	9	16	23	30			
Vacances scolaires et jours fériés																						
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	15	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22				FC		
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC				FC		

Précision : en cas de matchs remis, toutes les équipes sont à 5 journées mais pas forcément à 5 rencontres de la fin de leur championnat

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.



Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Pleumartin La Roche Posay
Antran	Jardres	Poitiers 3 cités
Availles en Châtellerault	Jaunay Marigny	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	La Chapelle Viviers	Poitiers Beaulieu FC
Biard	Lavoux – Liniers	Poitiers Cep
Blanzay	Ligugé	Poitiers Gibauderie
Boivre	Loudun	Pouillé Tercé
Brion St Secondin	Lusignan	Rouillé
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Sèvres Anxaumont
Cernay St Genest	Migné Auxances	Smarves Iteuil
Chasseneuil St Georges	Mirebeau	St Benoît
Chatain	Moncontour	St Julien l'Ars
Château Larcher	Montamisé	Stade Poitevin
Chauvigny	Montmorillon	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Naintré	Usson l'Isle
Fleuré	Nalliers	Valdivienne
Fontaine le Comte	Neuville	Valence en Poitou OC
GJ des 3 Vallées 86	Nieuil l'Espoir	Vallée du Salleron
GJ Espoir Sud Poitiers	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
GJ Foot Sud 86	Ouzilly	Vouillé
GJ Montasèvres	Oyré Dangé	Vouzailles
GJ Val de Vonne	Payroux Charroux Mauprévoir	



DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 05/05/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 26668038 : Blanzay (1) – Sommières St Romain (2) en Départemental 5 poule H du 05/05/24

Feuille de match informatisée non remontée.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueuses suspendues non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26533020 : Ozon (2) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule B du 05/05/24

Feuille de match reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27748096 : GJ Val de Vonne (2) – Valence en Poitou OC / Vivonne (1) en U17/U18 Départemental 2 poule D du 04/05/24

FMI parvenue tardivement (07/05/24 à 20H05).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26818042 : Coussay les Bois (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 05/05/24 remis le 12/05/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Buxerolles (3) d'un joueur (licence n° 9604351572) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Buxerolles lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 mai 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 26667084 : Chasseneuil St Georges (2) – Montmorillon (3) en poule C du 05/05/24****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 34 du 07/05/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) d'un joueur (licence n° 9603011755) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Chasseneuil St Georges a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 18/04/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 22/04/24 et que l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 26667439 : Vendelogne / Vouillé (1) – Croutelle (1) en poule F du 05/05/24****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 34 du 07/05/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Croutelle (1) d'un joueur (licence n° 2546586637) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Croutelle a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 18/04/24) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 22/04/24 et que l'équipe de Croutelle (1) évoluant en Départemental 4 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Croutelle (1) pour en donner le gain à l'équipe de Vendelogne / Vouillé (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Croutelle.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U 15**Match n° 27762304 : St Benoît (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 04/05/24**

Courriel de réclamation du club de Poitiers Asac (05/05/24 à 09h13)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 34 du 07/05/2024, concernant la réclamation d'après match du club de Poitiers Asac (05/05/24 à 09h13)

Réclamation sur les joueurs mutés de St Benoît : Jonas MOHAMED MOUSSA 9603500132, Sadabou DRAME 2547895565, Habib NGOMBO MAMPUYA 9602995008, Wesley HOUENOUVI 2547756243, Raphaël ABDOU 9604033290, et M'famara DRAME 2547840854 qui porte à SIX le nombre de mutés inscrits sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise que QUATRE. De plus Jonas MOHAMED MOUSSA, Habib NGOMBO MAMPUYA, Wesley HOUENOUVI sont mutés "hors période", ce qui porte à TROIS les mutés hors période alors que le règlement n'en prévoit qu'un.

Considérant que le club de St Benoît a été informé et n'a pas formulé d'observation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.



Jugeant en premier ressort,

Considérant l'article 160.c Nombre de joueurs « Mutation ».

Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences du club de St Benoît que les joueurs :

- Sadabou DRAME (muté jusqu'au 04/07/24)
- Raphaël ABDOU (muté jusqu'au 03/07/24)
- Jonas MOHAMED MOUSSA (muté hors période depuis le 11/09/23)
- Habib NGOMBO MAMPUYA (muté hors période depuis le 20/11/23)
- Wesley HOUENOUVI (muté hors période depuis le 11/09/23)
- M'Famara DRAME (muté hors période depuis le 11/09/23)

portent à 6 le nombre de joueurs mutés dont 4 mutés hors période.

Considérant que l'équipe de **St Benoît (1)** est en infraction avec les disposition de l'article 160.c

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de St Benoît (1) sans en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) avec 0 but à 0.

Les droits de confirmation de réclamation (40€) seront débités au club de St Benoît.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 27989459 : La Chapelle Viviers (1) – FC 3 Vallées 86 (2) du 17/02/24 remis le 27/04/24 et à nouveau remis le 07/05/24

Courriel de confirmation de réserve du club de La Chapelle Viviers (08/05/24 à 22h20)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC 3 Vallées 86 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club du FC 3 Vallées 86 (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe du FC 3 Vallées 86 (1) évoluant en Régional 3 poule D, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Julien DUCROS (13) et Maxime TURBEAU (23) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe du **FC 3 Vallées 86 (2)** n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 7.6 du règlement de la Coupe Louis David et 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de FC 3 Vallées 86 (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club de La Chapelle Viviers.

Dossier classé.

Match n° 28075987 : Ozon (2) – Antran (1) du 31/03/24 remis le 08/05/24

Courriel de confirmation de réserve du club d'Antran (08/05/24 à 17h27)

Réserve qui n'apparaît pas sur la FMI mais qui est confirmée par l'arbitre officiel désigné pour la rencontre M François HEE (13/05/24 à 10h36)

Les réserves posées étaient sur la :

- 1) participation dernier match joueur équipe supérieure
- 2) participation à plus dix matchs en équipe supérieure
- 3) présence joueurs U17
- 4) présence joueur suspendus

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.



Jugeant en premier ressort,

1) Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre d'Ozon (1) évoluant en Régional 3 poule A : Ozon (1) – Cerizay (1) du dimanche 28/04/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) **n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6 du règlement de la Coupe Louis David et 167.2 des RG de la FFF.

2) Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe d'Ozon (1) évoluant en Régional 3 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) **n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6 du règlement de la Coupe Louis David et 167.4 des RG de la FFF.

3) Considérant après vérification de la liste des licenciés du club d'Ozon que seuls deux joueurs sont U17 : Nasser NOUIOUA (surclassé depuis le 15/09/23) et Mohamed BENZERGA (surclassé depuis le 10/11/23) et ont participé à la rencontre en rubrique. Le règlement de la Coupe Louis David ne limite pas leur participation. Les équipes U17, U18 et U19 ne sont pas considérées comme des équipes supérieures pour cette compétition.

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) **n'est pas en infraction** avec le règlement de la Coupe Louis David.

4) Considérant après vérification de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match qu'aucun n'était en état de suspension, le jour de la rencontre.

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) **n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe d'Ozon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club d'Antran.

Dossier classé.

Match n° 28079635 : Neuville (3) – Beaumont St Cyr (2) du 31/03/24 remis le 07/05/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 1172418460) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Neuville lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 mai 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 16 mai 2024
Procès-verbal n°28

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT, Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU - MM. Jean Paul PINTAULT et M. Christian SAVIGNY

Le PV n°27 est adopté sans modification

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U13	D3	E	7	04/05/24	27762764	Poitiers ASAC (3)	Poitiers CEP (1)	Terrain Impraticable	18/05/24
U13	D3	F	7	04/05/24	27762857	Poitiers ASAC (3)	Gj 3 Vallées 86 (3)	Terrain Impraticable	18/05/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS									
Challenge	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le		
U17/U18	1/4	27/04/24		Neuville (1)	Migné Auxances (2)	Match du tour précédent en CR Appel	20/05/24		

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

RAPPEL

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 3 mai 2024.

- Challenge U15 SO Châtelleraut (2)

DATE A RETENIR

Journée Nationale des Débutants : Samedi 18 mai à Naintré
Réunion Groupement et Ententes : -Mardi 21 mai à Brion à 19h
-Jeudi 23 mai à Cenon sur Vienne à 19h
Finales des Challenge U17/U18, U15 et Dansac : Samedi 1^{er} juin à Buxerolles

U17 DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 27762086 : Jaunay Marigny (2) – Ozon (1) en poule B du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe d'Ozon (1) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club d'Ozon

Match n°27762087 : Naintré (3) – Cissé (1) en poule B du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (3) (sans déplacement de Cissé (1))
Amende de 11€ au club de Naintré

Match n°27764512 : Nieuil/Mignaloux (1) – Availles/Vicq/St Savin (1) en poule C du 04/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe d'Availles/Vicq/St Savin (1) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club d'Availles en Châtelleraut

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Availles/Vicq/St Savin (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

**Match n°27764514 : Valdivienne (1) – GJ Montasèvres (3) en poule C du 04/05/24**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Montasèvres

U15 DEPARTEMENTAL 1**Match n° 27762304 : St Benoît (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 04/05/24****Réclamation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (du 15/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de St Benoît (1) sans en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) avec 0 but à 0.

U15 DEPARTEMENTAL 2**Forfait****Match n° 27762382 : GJ Dissay Beaumont (2) – Châtelleraut Portugais (1) en poule A du 04/05/24**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (2) (sans déplacement de Châtelleraut Portugais (1))

Amende de 11€ au GJ Dissay Beaumont

Match n°27761225 : Ozon (1) – St Savin/Vicq (1) en poule B du 04/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain

Match n°27748221 : Migné Auxances (3) – St Benoit (2) en poule C du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement de St Benoit (2))

Amende de 11€ au club de Migné Auxances

U13 DEPARTEMENTAL 2**Match n° 27748366 : GJ Dissay Beaumont (1) – Naintré (1) en poule B du 10/02/24 remis le 30/03/24****Match non joué.**

La commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°32 (24/04/24) qui donne match perdu par forfait à l'équipe de Naintré (1)

U13 DEPARTEMENTAL 3**Match n°27758273 : Châtelleraut Portugais (2) – ASM (2) en poule A du 06/04/24**

Match non joué en raison du Festival Foot U13, les clubs n'ayant pas réussi à trouver une date, la commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes.

Forfait**Match n°27758261 : Châtelleraut Portugais (2) – Sammarçolles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1) en poule A du 09/03/24 remis au 27/04/24**

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement de Sammarçolles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1))

Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Match n°27762839 : Nieuil L'Espoir (1) – GJ 3 Vallées 86 (3) en poule F du 09/03/24 remis au 27/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86 (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ 3 Vallées 86



Match n°27762625 : Chasseneuil St Georges (2) – Mignaloux Beauvoir (1) en poule D du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) (sans déplacement de Mignaloux Beauvoir (1))
Amende de 11€ au club de Chasseneuil St Georges

Match n°27762762 : Migné Auxances (2) – GJ Montasèvres (3) en poule E du 04/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (3) (sans déplacement)
Amende de 11€ au GJ Montasèvres

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ Montasèvres (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Match n°27762763 : GJ Sud Haut Poitou (3) – L'Envigne/Cernay (1) en poule E du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe du GJ Sud Haut Poitou (3) (sans déplacement de l'Envigne/Cernay (1))
Amende de 11€ au GJ Sud Haut Poitou

Match n° 27762858 : GJ VVM Chauvigny (4) – Buxerolles (3) en poule F du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles (3) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club de Buxerolles

Match n°27762883 : Mirebeau (1) – Biard (2) en poule G du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club de Biard

Match n°27762885 : Jaunay Marigny (2) – Migné Auxances (3) en poule G du 04/05/24

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2) (sans déplacement de Migné Auxances (3))
Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny

CHALLENGE U17-U18

Match n° 28119589 : Jaunay Marigny (1) – GJ Dissay Beaumont (1) du 27/04/24

Match arrêté

La commission enregistre la décision de la commission de Discipline PV n°37 (02/05/24) qui homologue le score sur la feuille de match.

Match n°28119586 : Naintré (1) – GJ Foot Sud 86 (1) du 27/04/24

Match arrêté pour orage

La commission donne le match à rejouer le mercredi 8 mai.

Les frais de l'arbitre de la rencontre M. NEDELEC Baptiste (60€68) seront à la charge du District

Match n° 28119590 : Buxerolles (2) – Poitiers Cep (1) du 27/04/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°34 (du 07/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Buxerolles (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep (1) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Poitiers CEP est qualifiée pour la suite de la compétition.

½ finales, 25 mai 2024

	Équipe	Div		Équipe	Div
A	POITIERS CEP	D2D		NAINTRE	D1
B	JAUNAY MARIGNY	D1		MIGNE AUXANCES 2 ou NEUVILLE	



CHALLENGE U15

Match n° 28119604 : Naintré (1) – Montmorillon (2) du 27/04/24

Match arrêté pour orage

La commission donne le match à rejouer le mercredi 8 mai.

Les frais de l'arbitre de la rencontre M. BARREAULT Nolan (68€71) et de l'accompagnateur M. MARTEAU Alexandre (30€) seront à la charge du District

1/2 finales, 25 mai 2024

	Équipe	Div		Équipe	Div
A	ST BENOIT	D1		GJ VAL DE VONNE	D1
B	MONTMORILLON 2	D1		GJ AVENIR 86	D1

CHALLENGE DANSAC

CHALLENGE DANSAC U13

3ème TOUR - du 27 avril **REPORTÉ** au samedi 25 mai 2024

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
GJ DISSAY BEAUMONT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
OZON 1
SO CHATELLERAULT 2

B
BUXEROLLES 2
GJ MONTASEVRES 2
NAINTRE 2
POITIERS ASAC 3

C
BONNEUIL/AVAILLES 1
CHASSENEUIL ST GEORGES 1
NIEUIL L'ESPOIR 1
POITIERS STADE 2

D
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
MIGNE AUXANCES 2
NEUVILLE 2
VALENCE EN POITOU OC 1

JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le dossier club pour la Journée Nationale des Débutants a été transmis à tous les clubs par courriel le vendredi 19 avril.

Toutes les équipes U7, U9 et U6-U10F sont invitées **sur la journée.**

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n°27748096 : GJ Val de Vonne 2 – Valence/Vivonne 1 en U17D2 poule D du 04/05/24

Match n°27747511 : Châtellerault So 2 – Migné Auxances 1 en U13D1

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 13 mai Procès-verbal n° 4

- Président : M. Bruno DUPUIS
- Présents : MM. Jean-Michel APERCE, Ludovic BRUNETEAU, Gaël CHARON, Alexandre DEMASSIEUX, Patrick JALLADEAU, Christian SAVIGNY (représentant de la commission technique).
- Assiste : M. GUIN Maxence (référént administratif de la commission)
- Excusés : MM. Hugo CHAMOLEY, Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Paul HERGAULT, Jean-Louis RIDEAU, Stéphane BASQ, David PLAINCHAMP, Tanguy FLOZE, Sébastien AUBINEAU, Patrick RIVIERE, Léo BEULET, Albert BOUCHET

Les PV n°05 et 06 du Bureau de la CDA sont adoptés à l'unanimité.

CIVILITÉS

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à tous les arbitres et observateurs actuellement blessés.

Félicitations :

La CDA félicite :

- Hakim MAHAOUDI pour son affectation en tant qu'arbitre Fédéral 4 la saison prochaine en étant major de promotion.
- Lilian VANCOILLIE, Dagit NKAMBA NZINGA, Clément PARILLAUD et Anfane BACO pour leur qualification en demi-finales de la Coupe des Arbitres de la Vienne.
- Alexandre AGNESE pour sa désignation lors des Championnats de France Militaire de Football qui se sont déroulés du 15 au 19 Avril 2024 sur la base militaire de Draguignan (83).

LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- M. DAMAVILLE Jonathan. Une réponse lui a été apportée.
- M. AGNESE Alexandre. Une réponse lui a été apportée par le Président.
- M. LECOMTE Jean-Pierre. Une réponse lui a été apportée par le Président.
- M. MONCEAU Christophe. Le responsable JA a pris contact avec lui et un rappel est effectué sur ce présent PV vis-à-vis de ses remarques (cf désignations jeunes).
- M. STIL Pablo. Une réponse lui a été apportée par le Président.
- M. ANGIBAUD Jérôme. Pris note.



- Du club de SAVIGNY L'EVESCAULT. Le nécessaire a été fait.
- Du club de FC 3 VALLÉES (observation après-match). Pris note.
- Du club de POITIERS TROIS CITÉS. Le nécessaire a été fait.
- M. BOUSBAA Mounir. Une réponse lui a été apportée par le Président.
- M. BEN SAID Hassan. Pris note.
- Du club de CHASSENEUIL ST GEORGES. Pris note.
- M. CODO Ariel. Pris note.
- M. GRAPPEY Tony. Pris note.
- M. RENAUD Simon. Un rappel a été fait sur le fonctionnement de l'astreinte.
- M. DELCEL Christian. Une réponse lui a été apportée.
- M. FERREIRA COEHLO David. Pris note.
- M. LE MAU Quentin. Pris note.
- Du club de LOUDUN. Pris note.
- Du club de LA CHAPELLE-BÂTON. Pris note.
- M. DUGAST Victor. Pris note.
- Mme TOURRAIS Isabelle. Pris note.
- M. ROUSSEAU Mathieu. Pris note.
- Du club de LAVOUX-LINIERS. Pris note.
- M. VIOLLEAU Allan et du club de COUSSAY. Pris note. Un rappel a été fait sur le fonctionnement des désignations.
- Du club de COUSSAY-LES-BOIS. Pris note.
- M. MORIN Arnaud. Pris note.
- Du club d'USSON-DU-POITOU. Pris note.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- M. FOURNIER Lou du 09/01 au 12/01/2024, du 18/01/2024 pour une durée de 15 jours et du 14/02 au 01/05/2024.
- M. DELCEL Christian daté au 14/03/2024 pour une durée de 5 jours.
- M. ANDAUR Claudio daté au 27/03/2024 pour une durée de 3 semaines.
- M. ANTIGNY Michael – certificat de reprise.
- M. OUVRARD Frédéric daté au 23/03/2024 pour une durée de 2 jours.
- M. PREVEAUX Christian du 21/02/2024 au 01/03/2024, du 01/03/2024 au 08/03/2024 et du 08/03/2024 au 07/04/2024 + certificat de reprise.
- M. CLAIRGEAU Nicolas – justificatif pour les 17 & 18 février 2024
- M. TERRONES Lilian daté au 23/02/2024 pour une durée d'un mois et daté du 22/04/2024 pour une durée de 15 jours + certificat de reprise ; et daté au 30/04/2024 pour une durée de 30 jours.
- M. AISSAT Walid – daté au 15/03/2024 pour une durée de 2 jours.
- M. CAILLAULT Anthony daté au 11/03/2024 pour une durée de 21 jours + certificat de reprise.
- M. LAVAUD Mathieu – certificat de reprise.
- M. DE VOLDER Hugo – certificat de reprise.
- M. RAYMOND Loïck daté au 28/02/2024 pour une durée d'une semaine.
- M. RENOUX Philip à partir du 23/02/2024 pour une durée indéterminée.
- M. COURTADIOU Thibault du 25/03/2024 au 14/04/2024, du 09/04/2024 au 21/04/2024 et du 17/04/2024 au 03/05/2024 + certificat de reprise.
- M. LEVIEUX Enzo le 30/03/2024.
- M. TRANCHANT Julien du 29/03/2024 au 30/06/2024.
- M. PLAU Quentin daté au 08/04/2024 pour une durée d'un mois + justificatif pour le 02/04/2024.
- M. GOLFIER Jérémie du 28/04/2024 au 05/05/2024.
- M. DUGAST Victor du 16/04/2024 au 21/04/2024.
- M. MAITRE Robin daté au 02/05/2024 pour une durée de 5 jours.
- M. BOINA Omar daté au 02/05/2024 pour une durée de 10 jours.
- M. DOUSSELAIN Mathieu du 04/05/2024 au 10/05/2024.
- M. GIRAUD Nicolas du 30/04/2024 pour une durée de 8 jours.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, les arbitres concernés ne sont pas désignés.



INFORMATIONS GENERALES

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...).

Point sur les désignations :

Le Bureau de la CDA s'est réuni afin d'établir le mardi 30 avril dernier les désignations des quarts, demis et finales des coupes départementales jeunes et seniors. Elles s'appuient principalement sur l'historique des saisons passées et sur le Code de Bonne Conduite de la saison en cours.

Dès connaissance des dates des différents tours à partir des quarts de finale, la sélection sera envoyée par mail aux intéressés afin que les arbitres puissent prendre leurs dispositions.

Futsal :

Un échange aura lieu avec la CDA 79 sur les désignations des finales départementales futsal des Districts 79 et 86. La Finale Futsal 86 se tiendra à Civaux mardi 28 mai 2024 et celle du 79 à la Mothe-Saint-Héray le 31 mai 2024.

Clément PARILLAUD a participé au premier stage des pré-candidats FFF Futsal le samedi 24 mars dernier à Puymoyen 16.

Jeunes :

La commission a désigné 8 jeunes arbitres (officiels et stagiaires) pour la finale du Festival Foot U13 Pitch qui s'est déroulée le samedi 06 avril dernier à Vouillé. **Lucia DUBOIS** (Availles-en-Châtellerauld), **Lilian VANCOILLIE** (Rouillé), **Joé ROBIN** (Les Roches la Villedieu) et **Kyviann LOUEDEC** ont été sélectionnés pour participer à la finale régionale qui s'est déroulée les 27 & 28 avril dernier à Gujan-Mestras (33).

10 arbitres ont participé à la journée des féminines qui s'est tenu le samedi 27 avril dernier à Neuville-de-Poitou.

Plusieurs demandes de clubs pour désigner des arbitres ont été reçues :

- 8 arbitres pour le Challenge Louis Arnaud-Rabit (SO Châtellerauld) le jeudi 09 mai 2024.
- 12 arbitres pour le Challenge du Futuroscope (US Jaunay-Marigny) les 15 et 16 juin 2024.
- 8 arbitres pour le tournoi U11/U13 de La Pallu le 08 juin 2024.
- Un ou des arbitres pour un tournoi de foot à 5 organisé par « Europe Direct » le samedi 25 mai 2024.
- 4 arbitres pour le tournoi U15 Jean-Paul Naudet le samedi 25 mai 2024.
- 20 arbitres seront à prévoir pour les finales départementales jeunes qui auront lieu le 1^{er} Juin 2024 à Buxerolles.

La commission tient à rappeler que des arbitres seniors peuvent être sollicités sur des rencontres de jeunes vis-à-vis de l'effectif insuffisant de jeunes arbitres départementaux (JAD) pour couvrir l'ensemble des compétitions jeunes régionales et départementales. Néanmoins, la priorité est bien entendu donnée à l'effectif JAD. Si l'un d'entre eux se retrouve sans désignation suite à une annulation de rencontre, il peut remplacer un senior désigné jusqu'au dernier moment.



Seniors :

La commission prend note de la demande de **David FERREIRA COELHO** qui souhaite devenir arbitre assistant spécifique. La commission émet un avis favorable.

La commission prend note de la demande de **Coralie MORISSET** qui souhaite devenir arbitre assistante spécifique. La commission émet un avis favorable.

Pour information, le règlement intérieur stipule qu'un arbitre assistant doit réussir le test physique AAD2 en début de saison pour prétendre officier. En cas d'échec, il sera classé D4.

Point sur les observations :

215 observations jeunes et seniors ont été réalisées depuis le début de la saison.

Pour rappel, les arbitres de Départemental 1 (réservistes inclus) seront vus trois fois si les conditions météorologiques et les dates de reports de matchs le permettent. Michel NIEGARDOWSKI observera l'ensemble du groupe.

Concernant les arbitres de Départemental 2 et 3, une troisième observation pourra être programmée sur sélection en fonction des conclusions observées sur les deux premiers rapports d'observation. Elles seront programmées sur des matchs de Coupe.

Concernant les arbitres de Départemental 4, les arbitres ayant réussi les tests physiques sont observés en priorité. Une seconde observation sera programmée sur sélection en fonction des conclusions observées sur le premier rapport d'observation. En fonction des possibilités et des disponibilités des observateurs de ce groupe, les arbitres ne s'étant pas présentés aux tests physiques seront observés une fois.

Point sur la Coupe des Arbitres de la Vienne :

Pour rappel, 61% de participation (113 arbitres) au premier tour.

Lilian VANCOILLIE, Dagit NKAMBA NZINGA, Clément PARILLAUD et Anfone BACO se sont qualifiées pour les demi-finales.

Lilian VANCOILLIE et Anfone BACO ont été observés par Jean-Louis MANEUF.

Clément PARILLAUD et Dagit NKAMBA NZINGA ont été observés par Michel NIEGARDOWSKI.

Point sur le code de bonne conduite :

Gaël CHARON présente le classement à date.

Pour rappel, il prévoit que l'arbitre **a 8 jours maximum pour faire parvenir par mail au District un justificatif (médical, professionnel etc...)** pour valider une indisponibilité à partir de la publication des désignations (habituellement à J-10).

L'arbitre sera amendé en cas de non-envoi d'un justificatif de **15.00 Euros** sur ses indemnités de match et déplacement.

La commission précise que l'article concerne l'ensemble des arbitres du District de la Vienne, sans exception de traitement et quel que soit leur catégorie. Il ne concerne les stagiaires qu'à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés et donc gérés par la CDA.



L'application de cet article 19 vaut également pour les arbitres n'honorant pas leurs désignations (absences sans prévenir).

En ce qui concerne les chiffres liés à l'application de l'article 19 :

- 21 indisponibilités tardives et 6 absences aux rencontres sont relevées durant la période sur le mois de mars.
- 18 indisponibilités tardives et 1 absence aux rencontres sont relevées durant la période sur le mois d'avril.

Demands de trophées :

Cinq arbitres ont été proposés au Comité de Direction du lundi 29 avril dernier :

Nicolas GIRAUD (D1, ACG Foot Sud 86) – Lilian VANCOILLIE (JAD, Rouillé) – Théo LEPROUST (AAD2, Jaunay-Marigny) – Lucia DUBOIS (JAD, Availles-en-Châtellerault), Anfané BACO (D2, Buxerolles).

FORMATION

Ecoles d'arbitrage

La 4^{ème} école d'arbitrage a réuni 34 arbitres le **samedi 20 avril 2024**.

Une cinquième école d'arbitrage se déroulera le **vendredi 14 juin** afin de mettre en place la finale de la Coupe des Arbitres de la Vienne. Pour rappel, les deux finalistes seront évalués sur la mise en place et l'animation d'un module sur une école d'arbitrage.

Préparation Ligue

Les candidats présentés officiellement comme candidats arbitres régionaux à la Commission Régionale d'Arbitrage (cf PV 04 du Bureau de CDA du 29-03-2024) ont participé au stage supérieur de District organisé par la CRA le samedi 13 avril dernier à Puymoyen (16). Les examens auront lieu le dimanche 26 mai prochain à Puymoyen (16).

EVALBOX

Ci-dessous le détail de la participation sur le 4^{ème} test d'entraînement qui s'est déroulé du lundi au dimanche dernier :

D1 : 100% de participation

D2 : 90% de participation

D3 : 66% de participation

D4 : 40% de participation

Arbitres Assistants D1 et D2 : 66% de participation

JAD : 25% de participation



Tous les arbitres seniors départementaux sont concernés par Evalbox.

Les jeunes arbitres départementaux et les arbitres stagiaires ne sont concernés que par les questionnaires d'entraînement. Seulement cinq arbitres stagiaires (sur 38) sont actifs.

Le second examen Evalbox (70% de la note théorique finale) s'est déroulé du **vendredi 03 au dimanche 05 mai prochain**.

D1 : RAS

D2 : 2 absences sur 21 arbitres

D3 : 5 absences et une note inférieure à 10 sur 23 arbitres.

D4 : 34 absences sur 52 arbitres

Arbitres Assistants D1 et D2 : 5 absences et 3 notes inférieures à 10 sur 12 arbitres.

Dans l'ensemble, l'effectif D1 – D2 - D3 reste au vert. Néanmoins, un effort doit être effectué avec les assistants. L'assistantat n'est pas une voie de garage sans contraintes et obligations.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00**. Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion sur convocation au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 29 avril 2024
Procès-verbal n° 5

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : Mme LAGRANGE Marie-Hélène, MM. ARTUS Dominique, BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, GIRAUD Dominique, NICOLAS Jean-Marie.

Excusés : Mme BARAUDON Ginette, M. PETONNET Bernard.

Invité : M. LARBALETTE Laurent.

Challenge du RESPECT – clubs récompensés

Remises des récompenses des divers Challenges du RESPECT :

Liste des lauréats au titre du Classement intermédiaire du Challenge du Respect et de la Prévention et dates de remise des récompenses réalisées et envisagées.

D1 : Montamisé : Remise des récompenses (coupe-vent et 3 ballons) le 11 avril, avant l'entraînement. Accueil chaleureux de la part du Président qui regrette de ne pas encore compter d'équipe féminine dans le club et se félicite de l'affichage d'une Charte invitant au Respect sur les murs du vestiaire. À signaler que le club de Montamisé figurait déjà au palmarès du classement en 2022-2023.

D2 : Sèvres Anxaumont (1^{er} mai).

D3 : Oyré Dangé (2) (2 avril).

D4 : St Rémy sur Creuse (24 mars).

D4 : Châtelleraut Portugais (3) (14 avril) – Remise des récompenses en présence du Président du club, Monsieur FERREIRA BARBOSA, qui a adressé de vifs remerciements à la commission du Respect pour ses actions de lutte contre les incivilités. Le Bureau du club était au complet, à noter la présence de nombreux joueurs des équipes du club, les féminines étant bien représentées ainsi que les équipes de jeunes et leurs éducateurs.

La commission du Respect a également été récemment reçue par plusieurs clubs :

Fleuré, le 4 avril, avant l'entraînement (en présence d'une représentante de la mairie, du Président du club, de membres du bureau, d'éducateurs et de l'ensemble de l'équipe 1^{ère}), afin de recevoir les coupe-vent et ballons de l'édition 2018-2019.

Vicq, le 7 avril, toujours au titre de l'édition 2018-2019, où une réception d'après-match a permis de regrouper le Président du club et son bureau, le Maire, M. BERNARD Pascal, les équipes 1 et 2 mais aussi l'équipe féminine. (photo presse réalisée).

Les membres de la Commission s'étonnent que les Clubs récompensés, les joueurs, les éducateurs, les instances du Club se questionnent sur l'existence des Challenges du RESPECT, et de fait, sont agréablement surpris d'être récompensés. Les informations sont reçues mais vraisemblablement pas, peu lues et peu transmises aux acteurs du Club.

De la même manière, dans le cadre de la réduction des violences et incivilités lors des rencontres de football, lors d'une action de promotion de l'arbitrage en Vienne, les rencontres (27-28 avril) devaient être retardées d'un quart d'heure afin de soutenir symboliquement le corps arbitral, peu d'arbitres ont semblé informés. Nous nous heurtons là à une difficulté partagée, celle des canaux de l'information.

Pour mémoire, le Président de la Commission de Discipline du District, Daniel FRAUDEAU, observe et regrette que sur le département, toutes catégories associées, à ce jour, on dénombre :

502 dossiers d'exclusion
301 Cartons rouges directs
191 Cartons rouges suite à deux avertissements
17 Dossiers d'Instruction / Audition



Projet de Challenge RESPECT et Convivialité avec le 79 - Féminines

Echanges avec Laurent LARBALETTE, Président de la Commission Féminine de la Vienne, sur les stratégies à mettre en œuvre pour associer le District de Football du 79 à la création d'un Challenge commun qui récompenserait les attitudes de Respect des équipes féminines des 2 départements, la Vienne et les Deux-Sèvres (rappelons que les équipes féminines disputent déjà un même championnat). La discussion a bien sûr porté sur les contacts à prendre avec le District du 79 et les responsables du football féminin (le nom de Monsieur GAUVIN a été évoqué).

Participation au stage de jeunes footballeuses de la Chapelle-Bâton

Rémi BERNARDEAU, Président du Club de La Chapelle-Bâton, a invité la Commission du RESPECT et de la PREVENTION du District de Football de la Vienne.

Dominique CANTET et Raymond GALLAIS ont ainsi animé une séquence de sensibilisation aux incivilités et violences rencontrées, non seulement dans le cadre d'un match de football mais aussi dans l'environnement des rencontres de football (parents, spectateurs...). L'intervention s'est réalisée en présence de 32 joueuses, des éducatrices-eurs du club (Angélique LEBRAN, Cécile PROVOST, Mélanie DELARUE, Bruno ANCEL, Karine FRETIER, Clotilde PROVOST, Constance GAUVREAU, Céline PLUCHON et Stéphane LEBRAN), de nombreux parents mais également du maire de La Chapelle Bâton, M. MERCIER.

Celui-ci s'est félicité des motivations exprimées par les jeunes footballeuses présentes au stage, leurs motivations pour la pratique du football associées au plaisir de s'entraîner.

Ensuite, Dominique CANTET, dans une présentation passionnante a mobilisé l'attention de l'ensemble des jeunes filles mais aussi des parents avec les Chartes des jeunes joueuses, celles des éducateurs sportifs et celles des parents. Raymond GALLAIS et Dominique CANTET ont souligné que ces Chartes, conçues par la Commission du RESPECT, n'étaient pas des modèles mais des supports qui invitent joueuses et éducatrices sportives à les modifier, les simplifier, les compléter.

Le club de la Chapelle-Bâton par l'intermédiaire de son Président, Rémi BERNARDEAU, peut déjà annoncer 4 journées « Portes Ouvertes » en mai (les 7, 14, 21 et 28 mai) où toutes les filles désireuses de pratiquer le Football seront accueillies de la meilleure des façons possibles.

Incidents lors du match : Saint Maurice Gençay – Poitiers CEP

La Commission du RESPECT et de la PREVENTION se déclare entièrement solidaire des décisions prises par les instances du DISTRICT, rappelant que les règles et règlements en vigueur dans le District doivent être respectés et que la Commission de Discipline est souveraine dans ses décisions.

Prochaine réunion : **lundi 3 juin 2024 à 17H00**

Pour mémoire, Journée des débutants le 18 mai à Naintré, AG le 31 Mai à Rouillé, Soirée des récompenses le 28 juin.

Le secrétaire,
Dominique Artus



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



INSCRIPTION



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 22 MAI 2024
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

Les dossiers de candidature sont à retirer au :

Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT

ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97